

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 20 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus		Triste		Omnibus		Triste		Omnibus		Triste		Omnibus		Triste		Omnibus		Triste		Omnibus		Triste	
CAHORS — D.	6 ^h 25	12 ^h 50	6 ^h 45	PARIS. — D.	2 ^h 20	8 ^h 50	7 ^h 45	CAHORS. — D.	4 ^h 41	10 ^h 22	5 ^h 25	TOULOUSE. D.	5 ^h 40	9 ^h 16	2 ^h 30	CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 16	PARIS. — D.	8 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10
Mercure	6 40	1 4	6 15	— Express	8	5 45	3 15	Sept-Ponts	4 53	10 30	5 38	BORDEAUX. D.	7 25	10 40	4 40	CAHORS. — D.	7 49	11 41	5 25	CAPDENAC. D.	7 45	11 30	5 10
Parnac	6 52	1 16	6 27	BORDEAUX. D.	8 55	3 18	9 7	Ciennac	5 20	10 46	5 58	BORDEAUX. D.	7 40	10 54	4 54	CAHORS. — D.	8 12	12 21	5 45	Lamadolaine	7 58	11 54	5 35
Luzsch	7 1	1 37	6 50	M.-Libos. — D.	8 42	3 18	9 7	Labenne	5 31	11 5	6 11	CAHORS. — D.	8 21	12 33	5 33	CAHORS. — D.	8 21	12 33	5 33	Toirac	8 11	12 18	5 35
Castelfranc	7 18	1 37	6 50	Famel.	8 42	3 18	9 7	Montpezat	5 45	11 16	6 25	CAHORS. — D.	8 35	1 5	6 6	CAHORS. — D.	8 35	1 5	6 6	Montrun, hal.	8 21	12 30	5 44
Puy-l'Evêque	7 30	1 48	7 3	Soturac-Touzac	8 53	3 30	9 19	Borredon	5 45	11 16	6 25	CAHORS. — D.	8 43	1 14	6 13	CAHORS. — D.	8 43	1 14	6 13	Cajarc	8 34	12 52	5 59
Duravel	7 40	1 57	7 12	Duravel.	9 3	3 39	9 23	Causade	5 55	11 27	6 42	CAHORS. — D.	8 57	1 35	6 25	CAHORS. — D.	8 57	1 35	6 25	Calvignac, hal.	8 46	1 6	6 10
Soturac-Touzac	7 49	2 6	7 21	Puy-l'Evêque	9 11	3 48	9 37	Réalville	6 5	14 36	7 8	CAHORS. — D.	9 5	2 10	6 7	CAHORS. — D.	9 5	2 10	6 7	St-Martin-Lab.	9 4	1 37	6 22
Famel.	8 1	2 17	7 33	Castelfranc	9 26	4 3	9 52	Albias	6 13	14 44	7 8	CAHORS. — D.	9 31	2 24	6 58	CAHORS. — D.	9 31	2 24	6 58	St-Cirq, halte	9 13	1 45	6 39
M.-Libos. — A.	8 8	2 23	7 40	Luzsch.	9 38	4 16	10 5	Fonneuve	6 22	11 52	7 28	CAHORS. — D.	9 44	2 45	7 8	CAHORS. — D.	9 44	2 45	7 8	Saint-Géry	9 28	2 22	6 55
BORDEAUX. . .	3 51	8 11	4 45	Parnac.	9 47	4 26	10 15	Montanban. A.	6 39	12 7	7 45	CAHORS. — D.	9 58	3 10	7 21	CAHORS. — D.	9 58	3 10	7 21	Vers	9 35	2 35	7 1
PARIS — Ar.	11 46	4 37	2 48	Mercure.	9 58	4 38	10 26	BORDEAUX. . .	10 40	6 05	7 45	CAHORS. — D.	10 12	3 27	7 33	CAHORS. — D.	10 12	3 27	7 33	Arcambal	9 45	2 56	7 12
				CAHORS. — A.	10 10	4 56	10 43	TOULOUSE. A.	8 46	1 45	6 57	CAHORS. — A.	10 17	12 42	6 44	CAHORS. — A.	10 17	12 42	6 44	Cabessut, halte	9 57	3 10	7 25

Cahors, le 25 Octobre

Prime exceptionnelle

OFFERTE

A TOUS NOS ABONNÉS ANCIENS ET NOUVEAUX

Par suite d'un traité passé avec une maison de photo-peinture, nous sommes en mesure d'offrir un très joli Portrait peint à l'huile, d'une grandeur de 12 c. sur 19 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le Bon, donnant droit à cette prime, est délivré immédiatement dans nos bureaux et par correspondance.

Munis de ce Bon, nos Abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et l'adresser avec leur photographie et la bande du journal à M. A. GRECARD artiste-peintre, 107 bis, avenue Saint-Ouen, Batignolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 fr. pour tout frais de port et d'emballage.

M. A. Grenard tient, en outre, à la disposition de nos Abonnés, de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le Bon de prime.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage, à la charge de l'abonné, serait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

NOTA. — La photographie n'est pas rendue.

LA SITUATION ET LE SÉNAT

Ce qui distingue surtout le projet de révision constitutionnelle déposé par l'honorable M. Floquet sur le bureau de la Chambre des députés, c'est la sorte d'impuissance dont il frapperait, s'il était adopté, tous les pouvoirs publics qui constituent les organes essentiels du gouvernement républicain.

C'est ainsi qu'il retire au président de la République, au Sénat, à la Chambre des députés elle-même plusieurs de leurs attributions essentielles et nécessaires.

Aux termes de ce projet vraiment singulier, et qui bouleverse non pas seulement toutes les traditions parlementaires, mais encore toutes les règles de la logique, le président de la République, même après avoir consulté le Sénat, n'a plus le droit de dissoudre la Chambre des députés. La Chambre n'a plus le droit de renverser un ministre ou un ministre qui a cessé d'avoir sa confiance. Quant au Sénat, il n'a plus aucune part à la confection des lois, puisque, s'il conserve la faculté de les discuter, il ne pourra plus jamais, en aucun cas, faire prévaloir son avis, aucun de ses votes n'étant plus suivi de sanction et la Chambre des députés ayant légalement toujours le dernier mot.

En résumé, si le projet de M. Floquet était voté, à la séparation des pouvoirs il substituerait leur confusion, à la possibilité d'une entente amiable il substituerait l'état de guerre en quelque sorte permanent, et, en fin de compte, il remplacerait le régime parlementaire soit par une dictature, soit par une convention.

quant à moi, cela me sera facile, j'ai tellement l'habitude des transformations que je mets au défi le plus fin de ne pas se laisser prendre à mes déguisements.

— De mon côté je vous en offre autant, dit Bernard en souriant. Nous ne nous verrons que rarement ici, et jamais deux fois de suite sous la même apparence; cet hôtel est surveillé depuis longtemps déjà, j'en ai la preuve; et puis, il y a ici tant de valets, qu'il est presque impossible que dans le nombre il ne se trouve pas des espions de nos ennemis. Cependant je désirerais étudier avec vous le contenu d'un carnet que j'ai ramassé à l'endroit même où un individu s'était embusqué pour tirer sur moi, je n'espère pas grand-chose de cette trouvaille; cependant, qui sait?

— Nous ne devons rien négliger, monsieur; demain je vous attendrai à midi précis dans les galeries de fer, du côté de la rue de Choiseul. En entrant, vous laisserez tomber votre canne, que vous ramasserez en grommelant entre vos dents; je vous accosterai en vous disant: «Cinq minutes de retard, j'ai gagné.» Et je tirerai ma montre; sans ces précautions, nous ne nous reconnaitrions pas, très probablement. A chaque entrevue, nous conviendrons d'un nouveau rendez-vous à des heures et à des endroits différents.

— C'est convenu; demain nous dresserons notre plan de campagne définitif, et nous nous communiquerons ce que nous aurons appris au cas, peu probable, ou nous aurions appris quelque chose; en somme, nous devons avoir quelques chances pour nous; il ne s'agit que de les reconnaître, et j'espère qu'à nous deux nous réussirons à démêler cet écheveau en apparence si embrouillé.

Plus on examine ce projet, plus il semble que M. Floquet, dans la concurrence qu'il prétend faire au boulangisme, n'en a mesuré ni le caractère, ni la portée.

Encore le boulangisme est-il logique; ayant dès longtemps émis cet axiome « que le peuple est semblable à un enfant », il le met en tutelle.

L'honorable président du conseil — et nous l'en félicitons — ne professe pas une semblable doctrine; c'est un républicain, un parlementaire de vieille date, qui pratique le respect du suffrage universel et de la souveraineté nationale. Comment donc va-t-il directement à l'encontre des véritables intérêts de la démocratie et de la République? Ce qu'il propose, en effet, ce ne serait pas l'amélioration ou la révision de la Constitution, c'est sa destruction et sa ruine.

En ce qui concerne le Sénat, auquel M. Floquet semble avoir voué une antipathie particulière, comment le président ne voit-il pas qu'à cette heure, la plus grave de toutes les imprudences consiste précisément à priver cette assemblée de ses attributions essentielles: le vote des lois et la faculté de prononcer la dissolution de la Chambre sur la proposition du président de la République?

Qu'autrefois, il y a dix ans, lorsque la majorité du Sénat était réactionnaire, on ait cherché à restreindre son action, cela peut se comprendre. Mais qu'aujourd'hui, alors que le Sénat compte plus de 200 républicains, dont chaque élection nouvelle augmente le nombre et à la veille d'un grand combat pour le maintien des institutions on suive identiquement la même politique, en criant à tout propos: «Sus au Sénat!» voilà qui n'est ni opportun, ni raisonnable,

— Et moi, j'en ai la conviction, monsieur; je compte sur l'habileté de nos adversaires; ils voudront trop finir: à cause de cela même, ils se laisseront aller à commettre quelques bévues qui nous les livreront.

— Ceci est de la haute diplomatie, dit Bernard en souriant.

— Eh! fit le policier avec une railleuse bonhomie, la diplomatie n'est, en somme, qu'un espionnage habilement organisé la police elle-même n'est pas autre chose.

— Il y a beaucoup de vrai dans ce que vous dites-là. J'aurais encore bien des confidences à vous faire, mais le temps nous presse, et j'ai promis à M. d'Hirigoyen que madame de Valenflours aurait dans une heure des nouvelles. Nous remettons donc ces confidences à une autre moment, bien qu'elles ne manquent pas d'une certaine gravité.

— A ce propos, permettez-moi de vous faire observer que vous vous êtes un peu trop avancé en faisant cette promesse.

— Peut-être? répondit le coureur des bois, avec un sourire énigmatique.

— En attendant ces nouvelles, sur lesquelles, je vous l'avoue, je ne compte que très médiocrement, il est une révélation très importante pour le succès de notre campagne, et que je ne sais comment je n'ai pas songé à vous faire encore, monsieur.

— Laquelle? demanda Bernard curieusement.

— Celle-ci, monsieur: si nous voulons réussir, il importe que, avant toute chose, nous cherchions la femme. Aussitôt que nous l'aurons trouvée, la moitié et la plus difficile partie de notre beso-

ni habile.

Qui donc, à cette heure, connaît les éventualités qui, demain, peuvent se produire? La majorité des électeurs, nous voulons le croire, dans son bon sens et dans son patriotisme, ne se laissera pas prendre aux pièges que les boulangistes s'efforcent de tendre à sa bonne foi. Mais, enfin, qui pourrait en répondre? N'a-t-on pas vu, dans les annales contemporaines, plus d'une surprise électorale, et pour ne citer qu'un exemple, qui ne se souvient des élections du 4 octobre 1885?

Supposons que l'année prochaine il arrive à la Chambre une majorité disparate qui rende tout gouvernement impossible.

Le devoir du président de la République, — son devoir strict et impérieux, — ne serait-il pas de faire appel au pays mieux informé, après avoir demandé au Sénat la dissolution de la Chambre?

En tous cas, le devoir du président de la République, s'appuyant sur le Sénat, serait de faire cette consultation suprême. Comment la ferait-il, si la révision lui en avait retiré les moyens et le droit?

Nous ne faisons ici qu'une hypothèse. Mais encore une fois, qui pourrait affirmer qu'elle est absurde? Nous savons bien qu'il y a un ex-général qui a dit que ce jour-là on pourrait oublier d'envoyer au Luxembourg la garde du Sénat. Mais nous savons aussi que, tant qu'un honnête homme sera à l'Elysée, cette omission ne sera pas commise.

Aussi, nous retournant vers M. Floquet nous lui disons: Ce que vous avez proposé est impossible et il n'est pas un républicain sincère ou sensé qui, à l'heure où il s'agit de défendre nos institutions, puisse non seulement leur enlever ses armes, mais encore

gnera faite, et les choses marcheront alors toutes seules.

— Qu'entendez-vous par cette recherche de la femme.

— Vous ne comprenez pas?

— Ma foi non, pas du tout, je le confesse, d'autant plus qu'il n'y a pas la moindre femme dans toute cette affaire.

— Vous en êtes certain?

— Pardieu.

— C'est ce dont il faut nous assurer?

— Dame, c'est facile. Je ne vois, en fait de femmes, que la comtesse de Valenflours et sa fille.

— Je ne parle pas de ces deux dames.

— Alors, je n'y suis plus du tout.

— Je m'en doutais. Ecoutez-moi donc, monsieur, l'explication ne sera pas longue.

— Comme il vous plaira.

— En ce moment, un grand bruit se fit entendre au dehors, et Charbonneau parut tout effaré.

— Que se passe-t-il donc? lui demanda Bernard avec inquiétude.

— Le comte Armand vient d'arriver, dit le canadien; le télégramme par lequel on l'appelait ne lui apprenait rien de positif sur les motifs de ce rappel précipité; en descendant de voiture, ce imbécile de Jérôme Desrieux lui a appris à brûle-pourpoint l'enlèvement de mademoiselle Vanda; le comte est tombé raide à la renverse; on l'a transporté dans son appartement, où les médecins essaient de le faire revenir à lui.

— Vous m'avertirez dès que le comte aura repris connaissance; allez, ami Charbonneau,

— Quel est donc ce jeune homme? demanda le policier, dès que le canadien fut sorti.

eur couper les bras et les jambes pour repousser l'assaut de ses ennemis.

Le Sénat, disent ses ennemis eux-mêmes, ne votera ni sa mort, ni son suicide. Non certes ! Mais alors pourquoi le lui demander et transformer en une sorte de défense qu'on accusera d'égoïsme ce qui est, à vrai dire, la défense du régime parlementaire et de la Constitution ? Pourquoi saper, au nom du pouvoir exécutif, la forteresse qui, demain, peut nous défendre, peut-être nous sauver de la dictature, mère de l'invasion ?

★★

L'impôt sur le revenu. — Le Temps consacre au projet d'impôt sur le revenu un article dont nous extrayons le passage suivant :

« La nouvelle taxe, loin de remplacer les anciennes, ce qui pourrait donner aux contribuables tout au moins l'illusion d'un dégrèvement, se superpose à toutes les autres ; on continuera à payer pour tous les revenus déjà inscrits au rôle, et on paiera par-dessus le marché tout l'ensemble du revenu. Le droit sur les valeurs mobilières sera donc perçu deux fois. Il semble même qu'on se prépare à le percevoir trois fois, s'il est vrai qu'on effectuera directement une retenue sur ces valeurs lors du paiement des arrérages.

» En effet, si les titres ne figurent que pour une part dans le revenu total, pourquoi prétendez-vous leur faire supporter l'intégralité de la taxe ? Qui vous dit que je ne compte pas, pour m'acquitter, sur des rentrées ultérieures, et que je n'ai pas besoin pour les réaliser où les attendre, de disposer de mes coupons ? Mais ce ne sont là que des détails que le texte du projet nous conduira peut-être à rectifier. Ce qui est grave, c'est le fait lui-même, qui est à la fois une erreur économique et une faute politique.

» L'erreur, nous l'avons suffisamment dénoncée ; quant à la faute, elle saute aux yeux. Comment ! la République traverse une des crises les plus redoutables qu'elle ait encore connues ! Les difficultés intérieures s'ajoutent pour elle aux périls extérieurs ! A la poussée monarchique de 1885 va s'ajouter le courant plébiscitaire de 1889 ! Non seulement ses conditions d'existence, mais cette existence elle-même sont mises en question ! et c'est au milieu de circonstances aussi défavorables qu'elle travaille à détacher d'elle les nouvelles couches, car aucune n'échappe au nouvel impôt.

» Sans doute, le pays sait fort bien qu'il n'y a pas en ce moment d'allègement possible pour les charges fiscales qui pèsent sur lui ; il y est d'ailleurs habitué depuis de longues années, et tout ce qu'il demande à ses gouvernants c'est d'en rester là, en attendant des jours meilleurs. Mais si on veut fouiller encore dans ses poches, il se fâchera et il aura raison. Quant aux effets de sa colère, ils sont visibles et prochains. Les monarchistes se préparent déjà à en profiter, et les boulangistes y puisent de nouveaux motifs d'espérance, car ils savent que leurs rangs se grossissent inévitablement de tous les mécontents. »

La situation d'après le « Times ». — Le Times, dont les sympathies pour l'empire allemand et la politique de M. de Bismarck ne se sont pas démenties d'un seul instant depuis nos désastres de 1870, consacre au voyage de l'empereur d'Allemagne en Italie et en Autriche un article de fond

plein d'éloges hyperboliques à l'adresse du jeune souverain. « Guillaume II, dit-il en substance, peut retourner satisfait en Allemagne, où son esprit actif s'est déjà tracé une série de devoirs publics à accomplir. Il emporte de l'assurance absolue que les Italiens resteront fermement attachés à l'alliance allemande et à la cause de la paix européenne. Il est en état de juger par lui-même de la valeur des forces de terre et de mer de l'Italie.

» Cette puissance et l'Autriche-Hongrie sont plus intimement liées que jamais à l'Allemagne.

» La Russie a été amenée à garder la neutralité, sinon à se montrer sympathique, vis-à-vis de la Ligue centrale ; elle a momentanément ajourné ses desseins ambitieux.

» La France reste isolée devant l'étranger ; au point de vue intérieur, elle ne semble pas s'être rapprochée d'une période de calme et d'union.

» Ce n'est que dans l'Est qu'existent des causes immédiates d'inquiétude.

» Les Bulgares brûlent du désir d'intervenir en Macédoine, mais nous ne pouvons supposer qu'ils aient la témérité de procéder à aucune mesure susceptible de faire naître le danger d'une guerre à laquelle, quoi que puissent dire leurs journalistes, ils ne sont pas préparés. »

Le Times conclut que de ce côté-là encore, l'orage se dissipera au moins pour l'instant, « ce qui, ajoute-t-il, est tout ce qu'on est en droit d'espérer dans l'état actuel de la péninsule des Balkans. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 octobre

M. Calvinhac dépose sa proposition tendant à l'établissement d'un impôt sur les opérations de bourse à terme. Il demanda l'urgence.

La proposition est renvoyée à la commission du budget.

Suite de la discussion sur la législation des faillites.

Les articles 4, 9, 10, 13 et 15, qui avaient été réservés, sont adoptés, ainsi que l'article 19.

Les articles 20, 21 et 22 sont adoptés.

Plusieurs amendements sont repoussés.

Un article additionnel proposé par M. Leydet, tendant à donner à la loi un effet rétroactif, en permettant au tribunal de commercer de rendre aux commerçants malheureux leur capacité civile et politique dans les conditions énoncées par la loi, est adopté par 238 voix contre 159.

La Chambre met à l'ordre du jour immédiatement après la discussion du budget, les lois et projets militaires.

Après une longue discussion sur l'ordre du jour la Chambre décide de maintenir celui précédemment arrêté.

La discussion du budget commencera lundi.

La séance est levée à 7 h. 15.

INFORMATIONS

L'affaire Carayon-Latour. — L'enquête faite au camp de Châlons, sur l'ordre du ministre de la guerre, au sujet de M. de Carayon-Latour, vient de prendre fin.

Voici les renseignements que l'on donne sur le résultat.

» Elle a démontré que les poisons étaient demeurés rigoureusement et réglementairement sous clef ; mais, dans la journée, on avait, pour le besoin du service, pulvérisé, « porphyrisé, » comme on dit, du bichlorure de mercure dans un mortier

de marbre aux parois duquel étaient demeurés, comme toujours, quelques milligrammes de pulvérin. Il a fallu qu'un infirmier, mû, peut-être par une espèce de déférence respectueuse pour le nom et les galons du jeune maréchal des logis, ramassât et lui remit en cachette ces « râclures » qu'il prenait de bonne foi pour du sous-nitrate de Bismuth.

» Comme on le voit, c'est par un concours de circonstances que l'on ne pouvait prévoir que l'honorable famille de Carayon-Latour vient d'être plongée dans un deuil qui a ému toutes les mères qui ont des enfants sous les drapeaux.

» Le coupable a été immédiatement traduit en Conseil de guerre bien que la famille, observant les dernières volontés du défunt, ait prié l'autorité militaire de ne pas sévir contre lui. »

— D'après un journal du soir, par une récente circulaire, le ministre de l'intérieur vient d'enjoindre aux fonctionnaires de son département, préfets et sous-préfets, dans les termes les plus formels, de ne plus quitter leur poste sans congé régulier sous peine de révocation.

— Le XIX^e Siècle dit que la Petite République française a été vendue 150 fr. La mise à prix était de 150,000 fr.

— D'après le Gaulois, une épidémie de petite vérole sévit en ce moment à Saumur, avec une intensité qui devient de plus en plus redoutable. Au début, elle était assez bénigne, il n'y avait pas de décès, mais depuis quelques jours, les malades enlevés avec rapidité ont causé une vive émotion dans la population saumuroise.

L'incident du Havre. — Dans la nuit du jeudi au vendredi, l'écusson du consul allemand a été arraché, souillé et transporté à quelques pas plus loin, devant l'habitation de sujets allemands, rue Mexico.

C'est, dit-on l'acte de trois ivrognes ; mais ce point n'est pas encore établi.

La police a rapporté l'écusson, le lendemain matin, au consulat, qui a refusé de le recevoir dans l'état où il était. On l'a porté à la sous-préfecture.

Le sous-préfet du Havre a exprimé ses regrets au consul d'Allemagne et lui a déclaré qu'une enquête serait ouverte immédiatement.

Une communication analogue a été faite, samedi matin, à l'ambassade d'Allemagne par notre ministre des affaires étrangères.

L'enquête se poursuit. Elle n'a pas, jusqu'ici produit de résultat.

La plupart des journaux allemands, excepté la Gazette de l'Allemagne du Nord, relatent l'incident du Havre sans commentaires.

La Gazette de Voss dit que le conflit éventuel n'aura pas de suite, grâce à l'attitude correcte du gouvernement français.

Les promotions de généraux. — La promotion de généraux de division et de brigade est subordonnée, pour la signature, à la date exacte du voyage de M. de Freycinet dans la région du Sud-Est. Ce voyage aura lieu certainement la semaine prochaine, quoi qu'il arrive.

La promotion doit comprendre quatre divisionnaires et sept brigadiers.

Tirages financiers. — Samedi matin a eu lieu le tirage définitif de l'emprunt municipal de Paris de 1871.

A ce tirage il a été extrait de la roue 1,910 numéros fournis par les 491 séries sorties le 10 de ce

d'ailleurs, vous ignorez que, madame la comtesse de Valenflours l'a tirée de la misère et l'a presque élevée, et que, en un mot, cette jeune femme lui doit tout.

— C'est souvent une raison pour haïr les gens.

— Oh ! vous allez trop loin !

— Nullement ; je suis vrai. Un homme de beaucoup d'esprit a dit : « L'ingratitude est l'indépendance du cœur ; l'ingratitude et l'envie font commettre des crimes. » Monsieur, cette miss Lucy Gordon dont vous parlez est belle ; sans doute.

— C'est une splendide créature, je dois en convenir.

— Raison de plus, sa position dans cette maison la fait probablement souffrir secrètement, elle est tenue dans des conditions blessantes pour son amour-propre, qui la froissent à chaque instant, quels que soient les égards que l'on ait d'ailleurs pour elle ; en réalité, elle n'est que la première femme de chambre de la comtesse, elle qui, à chaque regard qu'elle jette sur son miroir, se dit qu'elle est belle, et qu'elle peut, tout comme une autre, avoir de la fortune... Tenez, franchement, entre nous, miss Lucy Gordon ne m'inspire qu'une très médiocre confiance ; son absence même l'accuse.

— Peut-être est-elle retenue malgré elle ; c'est une toute jeune fille ; elle est étrangère, timide, et elle a à peine vingt ans.

— Hum ! fit le policier en hochant la tête ; vingt ans, dites-vous ! A cet âge on n'est plus jeune fille, mais une femme de pied en cap ; cependant, je ne veux rien préjuger : nous verrons bientôt.

— Si elle était coupable, ce que je ne veux pas même supposer, sa conduite serait doublement odieuse, car, je vous le répète, elle doit tout à la

mois. Les 88 premiers numéros sortis ont droit aux lots ci-après :

Le numéro 164,510 gagne 100,000 fr.

Les deux numéros suivants chacun 50,000 fr. : 1,121,973 et 1,019,976.

Les dix numéros suivants, chacun 10,000 fr. : 1,110,916 ; 724,737 ; 792,370 ; 161,505 ; 66,290 ; 817,224 ; 504,407 ; 453,427 ; 633,771 et 1,043,227.

Les soixante-quinze autres numéros gagnent chacun 1,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Inspection du 17^e corps. — M. le général Carrey de Bellemare, qui inspecte en ce moment-ci le 17^e corps d'armée, est arrivé dimanche à Montauban.

Caylus. — L'Officiel nous apprend que M. Carbonnel, avocat, ancien maire de Caylus, notre compatriote, vient d'être nommé suppléant du juge de paix de Caylus.

Enseignement secondaire. — Par décret du 15 octobre il est institué dans les collèges communaux ci-après désignés, un conseil chargé d'étudier toutes les questions concernant la direction de l'enseignement, l'organisation des cours et l'application des méthodes.

Académie de Toulouse : Collège de Castres, collège de Figeac, collège de Millau, collège de Pamiers, collège de St-Gaudens.

Brevet supérieur. — Sur trois candidats qui ont subi l'examen pour l'obtention du brevet supérieur de capacité, un seul a été reçu : M. Fourastié.

Instruction primaire. M. Baptiste Roamps est délégué dans les fonctions d'instituteur stagiaire adjoint à l'école primaire d'Espédaillac.

Gendarmerie. — M. Restes Jean, gendarme à Beaumont (Tarn-et-Garonne), a été nommé brigadier à Labastide-Morat, en remplacement du brigadier Bernadou, passé à la résidence de Mohières (Tarn-et-Garonne).

Mairie de Cahors. — A partir du 25 octobre courant, et jusqu'à nouvel ordre, le prix du pain, dans la commune de Cahors, demeure fixé comme suit :

1 ^{re} qualité, le kilogramme	0 fr. 325
2 ^e qualité, le id	0 fr. 30
3 ^e qualité, le id	0 fr. 275

Nous annonçons avec plaisir que notre compatriote, M. Vèzes (Elie), de Gourdon a été nommé élève du service de santé militaire avec le numéro 1 à la suite du concours qui vient d'avoir lieu.

famille de Valenflours.

— Et moi, je vous répète, que c'est souvent une raison pour haïr les gens que de leur avoir de trop grandes obligations. La nature humaine est ainsi faite, monsieur, que le mal est son essence. Nous autres policiers, nous sommes forcés de voir journellement tant d'infamies et de monstruosités défilant devant nous avec un cynisme révoltant, que nous sommes payés pour juger sévèrement.

— Enfin, comme vous l'avez dit, nous verrons. Savez-vous si l'on a interrogé le cocher et le valet de pied ramenés ivres-morts à l'hôtel. Ces deux hommes doivent savoir quelque chose non pas, peut-être, sur l'enlèvement lui-même, mais tout au moins sur l'endroit où il a été exécuté.

— Ces deux hommes, que sans doute on a grisés à dessein en leur faisant boire du vin préparé sont, m'a-t-on assuré, plongés dans un lourd sommeil dont, jusqu'à présent, on n'a pas réussi à les tirer.

— Bon ! je vais essayer à mon tour, peut-être réussirai-je mieux.

— J'en doute, tout a été tenté, paraît-il, mais sans résultats appréciables.

— Qui sait ? fit Bernard en souriant.

Il sonna, un domestique parut.

— Faites transporter ici Benoit et James, dit Bernard.

Le domestique salua et sortit.

Au bout de quelques minutes, les deux domestiques furent apportés sur les bras de leur camarades, et étendus côte à côte sur un divan.

Apoplexie. — Le 17 courant, un mendiant a été trouvé mort dans un fossé de la route de Campagnac-du-Quercy, près Salviac. C'est un nommé Lafon, âgé de 72 ans, originaire de Floressas. Il résulte des constatations médicales que ce malheureux a succombé au suites d'une hémorragie cérébrale.

Vol. — Ces jours derniers, un ouvrier mineur, nommé Layre ou Lair, né à Blidah (Algérie), a été arrêté pour vol de deux draps de lit et d'un chapeau au préjudice d'un autre ouvrier logé comme lui chez la veuve Labertrandie. Conduit devant le commissaire de police, il a déclaré qu'il avait volé exprès pour se faire arrêter, car il était sans ressources.

Accidents. — Dimanche, dans la matinée, le chariot de M. Vinel, droguiste, a renversé, sur le boulevard, le sieur Gibert Ficat, âgé de 70 ans.

La victime de cet accident a été transportée dans la pharmacie Saint-Sevez où des soins lui ont été prodigués. M. le docteur Clary a constaté plusieurs contusions qui n'auraient que peu d'importance chez un homme jeune, mais qui prennent plus de gravité chez un vieillard.

Dans la soirée, un autre accident s'est produit dans la rue de la Banque. C'est ici un jeune velocipédiste inexpérimenté qui a été victime de son imprudence. Projeté violemment à terre, le jeune X..., de la gare, s'est assez gravement blessé à la figure et aux mains.

Vendanges. — On écrit de Gourdon : Les vendanges sont terminées; elle n'ont occupé les travailleurs que deux ou trois journées, même dans les vignobles d'une certaine étendue. Le rendement est, en général, réduit à sa plus simple expression. Quant à la qualité, elle sera, dit-on, des plus médiocres. Pouvait-on, en effet, espérer faire du bon vin avec des raisins violets ou parvenus à peine à leur maturité ?

Fatale imprudence. — Dans l'après-midi de lundi dernier, la femme Sylvestre, du hameau de Bajou, commune de Gourdon, après avoir mis son enfant, de onze mois, au berceau, alla vaquer à ses affaires dans les champs. Quand elle rentra, elle trouva mort le pauvre bébé; il avait glissé sous les couvertures et s'était étouffé.

Suicide. — Nous lisons dans le *Réveil du Limousin* :

Le procureur de la République, de Confolens s'est égaré au moyen de serviettes et de courtoises dans une chambre de l'hôtel Caillaud, à Limoges, où il était descendu vendredi soir, à 10 heures.

Voici quelques détails : Samedi, un voyageur très correctement mis, venant de Bordeaux et logé dans un des meilleurs hôtels de la ville, a été trouvé étranglé dans sa chambre. L'enquête à laquelle le commissaire de police a procédé a permis d'établir son identité. Les papiers trouvés sur lui et dans sa malle ont indiqué qu'on se trouvait en présence du cadavre de M. Ludovic U..., procureur de la République d'un arrondissement de la Charente. M. U... venait de suivre un traitement à l'établissement d'hydrothérapie de Longchamps, à Bordeaux, ainsi que l'indique un bulletin trouvé sur lui. On ignore encore quelles sont les raisons qui ont poussé au suicide ce malheureux magistrat.

Le *Rapide* dit que M. Ludovic J... — et non U... — était procureur de la République à Cognac et que son suicide doit être attribué à la maladie et à certains faits dans lesquels un personnage éminent se trouverait mêlé.

Le procureur de la République de Cognac porté sur l'annuaire, est M. Joulin.

Le Bal des Ouvriers réunis

La façade du théâtre présentait, samedi soir, l'aspect souriant des jours de fête. C'était le bal donné par les Ouvriers réunis de la ville de Cahors, brillant comme tous ceux où la plus jolie partie de notre population est invitée par celle qui aime à rire et à s'amuser.

Avec une régularité parfaite, dans un ordre qui était, quand même, un effet de son art, M. Tardieu, horticulteur, avait disposé une superbe avenue d'orangers dont les fleurs sont, comme on sait, le symbole de l'innocence que devaient toutes avoir les jolies danseuses.

Dans le vestibule, — où des jeunes gens fort aimables recevaient leurs éblouissantes invitées avec une courtoisie du meilleur aloi, ce qui n'est pas fait pour surprendre ceux qui connaissent, dans son ensemble, la grande famille prolétarienne de Cahors, — les plantes rares, où le palmier dominant, étaient aussi disposées avec le goût habituel que M. Tardieu déploie dans ces occasions.

Pour les tentures, colonnades et torsades rou-

ges et trophées de drapeaux tricolores, M. Bouzerand avait aussi fait de son mieux, et le mieux chez lui n'est jamais l'ennemi du bien. Le rouge et le tricolore, combinés avec la verdure et l'éclatamment des lumières, produisaient un coup d'œil tout à fait chatoyant.

Mais plus chatoyant encore était l'aspect intérieur où, au scintillement des lumières, s'ajoutait celui, plus intense, plus ardent, des prunelles des jeunes filles, dont le visage, rouge de plaisir, reflétait la satisfaction la plus complète.

Avec un orchestre qui lançait avec crânerie et un grand sentiment du rythme, tantôt les notes poétiques et languoureuses de la mazorka, de la valse et de la scottish, tantôt les notes plus échevelées de la polka et surtout du quadrille, on s'en est donné jusqu'à cinq heures du matin, sans avoir éprouvé la moindre lassitude.

Entre temps, dans le cours de la soirée, deux toutes petites fillettes, MM^{lles} Cavarrot et Salamou, âgées d'au moins 4 ans la première, et de près de 3 ans la seconde, ont prêté le concours de leur grâce enfantine à la vente des bouquets. Cette vente a dû être fructueuse, et l'on a beaucoup fêté, comme c'était justice, ces mignonnes enfants.

Il y a eu la visite de M. le Maire et de M. le Préfet. L'entrée de ces deux fonctionnaires a été saluée par la *Marseillaise*, jouée par l'orchestre, et, comme à l'ordinaire, applaudie par l'assistance.

En somme, le bal des Ouvriers réunis a obtenu un plein succès, car on s'y est très fort et très convenablement amusé, avec une assistance nombreuse, choisie et absolument charmante.

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION MARIANI-PILO

Mercredi 24 et jeudi 25 octobre 1888, deux représentations de

Les Pilules du Diable

Grande féerie en 4 actes et 24 tableaux

3 grands Ballets, 12 danseuses

Fantaisies merveilles, Lumière électrique.

La location est ouverte à partir de ce jour

Prix ordinaire des places.

Comme on le voit le début du directeur de notre théâtre est des plus brillants comme spectacle offert. Il dépend du public de le rendre brillant comme opération financière en assistant nombreux aux représentations des *Pilules du Diable*.

La réputation de la pièce, comme les frais qu'elle occasionne, seront, nous l'espérons, des motifs suffisants pour ne pas faire regretter au directeur l'idée dispendieuse de débiter par un pareil spectacle.

Spectacle honnête s'il en fut, d'ailleurs, et auquel la mère, sans danger, peut conduire la fille.

Noyade. — Samedi, vers neuf heures du matin, le sieur Dols, Guillaume, propriétaire à Crégols, âgé de 85 ans, prit son bateau pour se rendre sur la rive droite du Lot à son travail d'agriculture, lorsque, en sortant du bateau, il a dû glisser dans l'eau.

Deux heures après son départ, son épouse qui allait travailler avec lui, vit le bateau seul qui descendait la rivière; supposant un accident elle se fit accompagner par la femme du passager de Crégols et toutes deux se rendirent à l'endroit où il avait dû aborder.

On vit le malheureux dans l'eau, tenant encore, un osier à la main droite; mais il était complètement asphyxié.

AGRICULTURE

Dans un moment où le prix de la paille tend à s'élever de plus en plus, il m'a paru intéressant de rechercher si elle ne pouvait pas être utilement, et même économiquement, remplacée par un autre produit. J'avais entendu parler depuis longtemps de la *tourbe fibreuse* pour litières, mais comme jusqu'à présent je n'avais pu me rendre compte par moi-même de ses avantages ou de ses inconvénients, et que j'ai la prodente habitude de ne pas tenir les annonces ou réclames pour paroles d'évangile, je me suis assuré *de visu* des résultats pratiques de son emploi. Aujourd'hui ma conviction est faite.

Non seulement elle peut remplacer la paille, mais, dans bien des cas, elle lui est préférable et présente sur cette dernière de grands avantages : d'abord son prix, qui n'est à Bordeaux que de 4 fr. les 100 kilos, à quai du bateau à vapeur, 5 fr. à domicile dans la ville, et 5 fr. au wagon dans toutes les gares de la Gironde. Elle est en outre plus économique, car 50 kilos de tourbe font l'usage de 70 à 80 kilos

de paille. Comme elle est très spongieuse, elle a une grande faculté d'absorption, aussi bien pour le purin que pour les gaz, et peut par suite absorber neuf à dix fois son poids de liquide, quand la paille ne prend que quatre fois son poids. Tout le purin est retenu jusqu'à la dernière goutte, et, en même temps, les vapeurs ammoniacales, qui sont souvent si piquantes et si désagréables dans les écuries, sont fixées sans rémission dans la litière, et vont par suite enrichir le fumier.

Les bêtes sont mollement et chaudement couchées, car on met une couche qui reste cinq ou six semaines, en ayant soin, toutefois, de la remuer et de la rafraîchir chaque jour.

Les fumiers sont plus riches et demandent moins de travail, étant moins volumineux.

En même temps, la tourbe occupe moins de place, et n'offre pas les mêmes dangers d'incendie.

LE MODE D'EMPLOI. — Pour les *chevaux* : Après avoir bien nettoyé la stable du cheval, on y établit un lit de l'épaisseur de 15 centimètres environ ; à cet effet, on emploie la moitié d'une balle, soit environ 75 kilos, on brise les mottes et le dos d'une fourche et on reprend la tourbe émiettée, mais non réduite en poussière, sur toute la stable, en faisant le lit un peu bombé vers le milieu.

Ce lit suffit pour un mois entier, c'est-à-dire jusqu'à complète imprégnation, et n'exige d'autre soin qu'un bon raclage matin et soir, avec une fourche à fortes dents ou un râteau, et le soin de recueillir journalièrement les crottins, lesquels sont conservés séparément et restitués au fumier, quand on sort la litière. Pour obtenir un bon résultat, il faut éviter tout tassement de la tourbe ; en la remuant avec soin, l'aération de la litière est parfaite ; elle présente alors toujours un lit élastique et sain.

Pour le *bétail* : La litière se fait comme pour les chevaux ; toutefois, comme les excréments sont plus liquides, on saupoudre les bouses avec des débris de tourbe, ce qui porte la consommation à environ 90 kilos par mois ; la couche entière doit être remuée une fois par jour pour la bien aérer et éviter le tassement.

Pour les *cochons* : La tourbe leur convient d'autant mieux comme litière, que, par suite de sa propriété d'absorber les déjections liquides, elle devient, dans ce cas, un élément hygiénique de première nécessité. On doit cependant prendre soin de laisser libre la place où les bêtes prennent leurs repas, pour ne pas répandre la nourriture, toujours très liquide, sur la litière.

Nous parlerons dans notre prochain numéro du fumier de tourbe.

(Le Nouvelliste).

Prunes. — Jeudi, à Monflanquin, il y avait sur le marché environ 350 quintaux de prunes. Les acheteurs y étaient venus en nombre ; la vente a été très active et toutes les sortes se sont payées 2 à 3 francs plus cher que les prix pratiqués sur les autres marchés.

A Sainte-Livrade, vendredi, apports sans importance : 80 quintaux tout au plus.

Le même jour, à la foire de Castelmoren, il s'en est vendu environ 250 quintaux. Prix fermes, Signalons un petit lot de 28 fruits au demi-kilo, payé 112 francs les 50 kilos.

Samedi, à Villeneuve, très petit marché. A peine sept ou huit charrettes, et encore la proue qu'elles portaient appartenaient-elles presque toute à des revendeurs.

Peu d'acheteurs ; le plus grand nombre était allé au marché de Villéval, qui est, cette année, un des centres de la production.

En résumé, les prix sont fermement tenus, et le très gros fruit est recherché et payé en hausse.

Voici la moyenne des derniers cours ;

40 à 45	fruits au 1/3 kil.	70 à 75
58 à 55	—	54 à 58
60 à 65	—	46 à 50
70 à 75	—	42 à 44
80 à 85	—	39 à 40
90 à 95	—	35 à 37
100 à 105	—	30 à 32

A Castillonès, il y avait environ 600 quintaux de prunes qui se sont vendus aux prix ci-après les 50 kilos :

40/44, 70 fr. ; 50/54, 55 fr. ; 60/64, 46 fr. ; 70/74, 42 fr. ; 80/84, 40 fr. ; 90/94, 36 fr. ; 100/104, 30 fr.

FAITS DIVERS

Des gens bien impatientes, ce sont ceux qui souffrent de douleurs, rhumatismes, névralgies, migraines, maux de dents, etc.; il leur faut un remède qui soulage immédiatement; le Baume Victor leur rendra infailliblement ce service. Ce précieux liniment contre les douleurs coûte 2 francs dans les pharmacies.

Le tricycle à vapeur. — On a vu circuler, ces jours derniers, à Lyon et dans la banlieue de cette ville, un tricycle mû par la vapeur. Cet appareil a la forme d'un tricycle ordinaire solidement construit. Sous le siège se trouve un minuscule cylindre, renfermant un piston qui actionne les roues motrices.

La vapeur est produite instantanément dans un tube aplati ayant la forme d'un manomètre métallique Bourdon et chauffé à feu nu sur un petit fourneau, ainsi qu'une légère cheminée en tôle derrière le voyageur.

C'est dans ce système de production instantanée de vapeur que réside la nouveauté de l'invention. Point n'est besoin de chaudière, de robinet, de niveau d'eau, etc.; de là résulte pour tout l'ensemble une très grande légèreté, si bien que le poids total du véhicule, avec sa provision d'eau et de coke pour un parcours de deux heures, n'atteint pas 200 kilos. On peut, en marche moyenne, développer une vitesse de 25 kilomètres à l'heure, et l'on arrive à gravir, sans aucune difficulté, des pentes de 10 et 15 0/0 sur une route ordinaire.

Pourquoi il faut de la publicité

Airon-St-Vaast (Pas-de-Calais), le 2 mai 1888. — Ma femme souffrait depuis longtemps d'une forte constipation, qui la privait d'appétit et de sommeil : 22 Pilules Suisses l'ont complètement guérie. (1 fr. 50 la boîte de 50 pilules.) Deux jours de traitement par vos Pilules Suisses lui ont rendu le calme qu'aucun autre médicament n'avait pu lui procurer. Je suis heureux d'ajouter que plusieurs personnes de nos environs ont usé avec profit de vos bonnes Pilules Suisses, qui sont encore trop peu connues. Je vous autorise à publier ces lignes. FLAMENT, instituteur. (Signature légalisée).

Les Enfants terribles !

Le dîner touche à sa fin... On est au dessert... La fillette de la maison, une gamine endiablée, est assise près de son ami, M. de B..., un vieux beau..., qu'elle désespère par ces incessantes questions... Soudain, comme M. de B... grignote un biscuit de ses dents longues et rares. « Dis, Monsieur, s'écrie la fillette, est-ce que ce sont les gâteaux qui ont fait tomber tes dents ? — Un moment décontenancé, l'ancien viveur réplique bien vite : non, mignonne, ce sont les années qui te prendront aussi, plus tard, tes jolies quenottes!.. — A moi ? riposte aussitôt l'espégle... Oh que non !.. Je suis sûr de les conserver toujours, ainsi que me l'a dit maman, si je me les laisse bien frictionner avec l'*Elixir dentifrice des RR. PP. Benedictins de l'Abbaye de Soulaic* !

A. SEGUIN — BORDEAUX

ELIXIR : 2, 4, 8, 12 et 20 Fr.

POUDRE : 1.25, 2 et 3 Fr.

PATE : 1.25 et 2 Fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

QUELQUES BONS CONSEILS

Si vous digérez mal, si vous n'avez pas d'appétit, si vous ressentez une chaleur brûlante à l'estomac, si la langue est chargée, si vous éprouvez, Maux de tête, Etourdissements, Fièvre, nous ne saurions trop vous engager à avoir recours aux *Pilules Giquel*, que vous pouvez vous procurer dans toutes les Pharmacies, au prix de 1 fr. 50 la boîte.

BOURSE. — Cours du 22 octobre 1888.

3 0/0.....	82 42
3 0/0 amortissable (nouveau).....	85 30
4 1/2 0/0 1883.....	105 70
Actions Orléans.....	1,325 00
Actions Lyon.....	1,312 50
Action Panama.....	280 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	403 50
Obligations Lombardes.....	302 58
Obligations Saragosse.....	356 00

Grand entrepôt de Sucres

POUR VENDANGES

La Maison Fournié-Lafage, Boulevard Gambetta n° 46, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, elle pourra livrer les Sucres bruts, cristallisés et raffinés avec la réduction des droits.

Elle tient en outre en dépôt, les Sucres de Maïs de la Maison Verley, les Raisins secs nouveaux, le tout première qualité et à des prix défiant toute concurrence loyale.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les *Ecoulements anciens ou récents*. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 83, PARIS

A. LE VASSEUR & C^e, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES Gravures, Cartes-Forces, Gravures en Couleur, etc. AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAINE DE FRANCS D'ACQUISITION. ESCOMPTÉ AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

A Vendre à l'amiable, en bloc ou à parcelles

Une petite propriété, située à Constans et lieux environnants, commune de Valroufié, canton Nord de Cahors, d'une contenance de six hectares vingt-cinq ares, cinquante-neuf centiares environ, d'un revenu net de quarante francs quatre-vingt-quinze centimes, et composée de maison, grange, patus, sol-aire, terres labourables, vignes perdues, bois et friches.

Cette petite propriété appartenait primitivement à Pierre Rigal, cultivateur, domicilié autrefois à Constans, commune de Valroufié et aujourd'hui à St-Romain, commune de Gourdon. Elle appartient aujourd'hui à M. Léon d'Arènes, clerc d'avoué à Cahors, qui en fut déclaré adjudicataire suivant ju-

gement rendu par le tribunal civil de Cahors, le trente août mil huit cent quatre-vingt-sept à suite de l'expropriation, poursuivie sur la tête et au préjudice dudit Pierre Rigal. Toutes les facilités seront données pour le paiement à tout acquéreur qui offrira de sérieuses garanties.

S'adresser pour traiter et pour tous renseignements, à M. Léon d'Arènes, clerc d'avoué à Cahors, propriétaire desdits immeubles et à M. Périé, géomètre à Maxou, chargé de la vente, qui se trouveront sur les lieux, à Constans, le dimanche quatre novembre prochain, à partir de 9 heures du matin.

MODES DE PARIS

M^{me} DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés. Ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{me} SABATIÉ

CAHORS, 6 - Allées Fénélon, 6 - CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers..	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr. »	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

Linge compris.
On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC, en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LEMORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE
11, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.)
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS
Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE
Préviennent la Carie et le déchaussement des Dents ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.
Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.
On s'abonne à Paris, 5, rue Coghéron
Trois mois: 12 fr.; Six mois: 24 fr.; Un an: 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layton.

GAZ DE CAHORS

VENTE DE CHAUX

Chaux pour la construction (l'hectolitre) 1 fr. 10
Chaux pour amendements id. 0 33

PRIS A L'USINE A GAZ

Renseignements Statistiques et Administratifs.

1889
CALENDRIER
DU LOT

Prévisions du temps d'après Nostradamus.
DONNE TRÈS EXACTEMENT LES FOIRES
Prix: 50 centimes.
EN VENTE:
Chez Édouard DELSAUD, Libraire-éditeur
RUE DE LA MAIRIE. — CAHORS
Notice sur le Château de Roussillon.

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS
Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX
Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.
Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOÏTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement
le base. Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

21 RÉCOMPENSES ET PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR.

1889

GRANDE MÉDAILLE NATIONALE
PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
ARRÊTÉ DU JURY
EXPOSER EXP-INT-1889 CONCOURS